



**Procuration pour l'Assemblée Générale Extraordinaire de
RHJ International SA**

**Société anonyme faisant ou ayant fait publiquement appel à l'épargne
Avenue Louise 326
1050 Bruxelles, Belgique
RPM n° 0866015010**

**Qui se tiendra le mardi 16 septembre 2008, à 16 heures
Avenue Louise 326, 1050 Bruxelles, Belgique**

Le/la soussigné(e), au nom et pour le compte de :

- **Nom complet de l'actionnaire** _____

- **Adresse** (rue et n°) _____

(code postal, ville) _____

(pays) _____

propriétaire de (indiquer le nombre) _____ actions ordinaires de RHJ International SA,
dont le siège social est établi à 1050 Bruxelles (Belgique), Avenue Louise 326,

donne procuration à :

(choisir la case appropriée)

Petercam SA, dont le siège social est établi à 1000 Bruxelles (Belgique), Place Sainte
Gudule 19;

OU

(indiquer le nom du mandataire) _____

dont le domicile/siège social est établi à l'adresse suivante :

(rue et n°) _____

(code postal, ville) _____

(pays) _____

afin de le/la représenter à la présente Assemblée Générale Extraordinaire (et à toute Assemblée Générale subséquente qui serait convoquée à statuer sur le même ordre du jour) dont l'ordre du jour est le suivant* :

1. Renouvellement du capital autorisé en cas d'offre publique d'achat.
2. Renouvellement de l'autorisation générale de rachat d'actions propres.
3. Renouvellement de l'autorisation de rachat d'actions propres en cas de « danger grave et imminent ».
4. Coordination des Statuts.

Par la présente, le/la soussigné(e) donne instruction à son mandataire de participer à l'Assemblée Générale Annuelle et de prendre part au vote conformément aux instructions suivantes* :

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
1. (i) Renouveler, pour une période prenant cours à la date de l'Assemblée Générale Extraordinaire approuvant cette proposition et se clôturant le 26 avril 2010, l'autorisation figurant à l'article 8, alinéa 5 des Statuts et (ii) remplacer, en conséquence du point (i) ci-dessus, cet alinéa 5 par le texte suivant : « <i>Le Conseil d'Administration est expressément autorisé, en cas d'offre publique d'acquisition portant sur les titres de la Société, à augmenter le capital de la Société dans les conditions prévues par l'article 607 du Code des Sociétés. Cette autorisation est accordée pour une période prenant cours à compter de l'Assemblée Générale Extraordinaire du dix-neuf août deux mille huit et se clôturant le vingt-six avril deux mille dix</i> ».	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2. (i) Renouveler, avec effet à la date de l'Assemblée Générale Extraordinaire approuvant cette proposition et ce, pour une durée de 18 mois, l'autorisation de rachat d'actions propres figurant à l'article 12, alinéa 1 des Statuts et (ii) remplacer, en conséquence du point (i) ci-dessus, l'article 12, alinéa 2 par le texte suivant : « <i>L'autorisation qui précède est valable pendant dix-huit mois à compter de la date de l'Assemblée Générale Extraordinaire du dix-neuf août deux mille huit</i> » ; étant précisé, pour autant que de besoin, que les autorisations relatives au rachat d'actions propres telles que résultant de l'article 12, alinéas 3 et 4, continueront de s'appliquer.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3. (i) Renouveler, avec effet à la date de la publication, au Moniteur Belge, d'un extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire approuvant cette proposition et ce, pour une durée de 3 ans, l'autorisation de rachat d'actions propres figurant à l'article 12, alinéa 5 des Statuts et (ii) remplacer, en conséquence du point (i) ci-dessus, cet alinéa 5 par le texte suivant : « <i>Le Conseil</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

d'Administration est autorisé, en se conformant aux articles 620 et suivants du Code des Sociétés, à acquérir des Actions propres pour le compte de la Société lorsqu'une telle acquisition est nécessaire pour éviter à la Société un dommage grave et imminent. Cette autorisation est valable trois ans à compter de la publication d'un extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du dix-neuf août deux mille huit ».

4. Donner pouvoir au *General Counsel*, avec faculté de substitution, de réaliser la coordination des Statuts résultant des modifications mentionnées aux points 1, 2 et 3 ci-dessus et d'accomplir toute autre formalité nécessaire ou utile en rapport avec ces modifications.

*** Veuillez choisir la case appropriée. A défaut d'instructions de vote pour un ou plusieurs points de l'agenda, ou en cas d'incertitude quant aux instructions de vote, Petercam s'abstiendra (ou le mandataire que vous avez désigné peut s'abstenir) de voter sur ce(s) point(s).**

Veillez également noter que, pour participer à cette Assemblée Générale Extraordinaire, vous devez effectuer certaines formalités de dépôt et de notification, telles que décrites dans la Convocation pour l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Fait le (date) _____ 2008

A (lieu) _____

Par (nom, qualité) _____

(signature) _____